

A.C. AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 11, rue de la Barre 28130 HANCHES
483 550 828 RCS CHARTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 6 mars,
A 9 heures,

Monsieur Olivier FOUQUET,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.C. AUTOMOBILES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 11, rue de la Barre à HANCHES (28130) au 12, Rue de la Mairie à CHARTRAINVILLIERS (28130), à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 : Siège social

"Le siège social est fixé : **12, Rue de la Mairie – 28130 CHARTRAINVILLIERS.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Olivier FOUQUET
Gérant Associé Unique

 Olivier FOUQUET